Image not found or type unknown

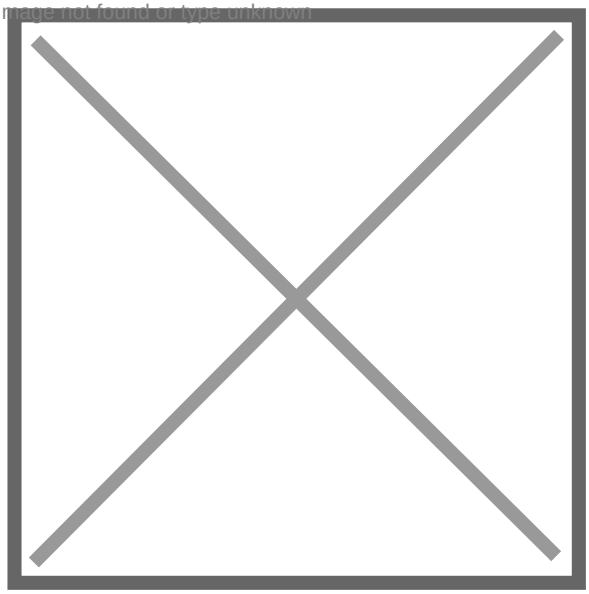

Prêt relais allant à la saisie immobilière

Par **domidevi**, le **15/09/2012** à **11:41**

Bonjour,
Je suis victime d'une saisie immobilière de la BNP suite à un prêt relais qui a été accepté en 2006. Lorsque ce prêt a été accepté j'étais au chomage et touchais de indemnités qui n'ont bien entendu pas été prises en compte, ce prêt a donc été accepté uniquement sur les revenus de mon mari mais il a été mis aux 2 noms. Par ailleurs, je n'est pas été prise en compte par l'assurance et je voudrais savoir si ceci est légal car si j'en suis là aujourd'hui c'est parce que j'ai eu de gros problèmes de santé allant jusqu'à la mise en invalidité partielle avec pour le moment une incapacité de travailler suite à de nouveaux problèmes. Je perçois une pension mais malheureusement le minimum du rsi pour avoir été travailleur indépendant pendant peu de temps. Le prêt relais avait été accepté par rapport à l'estimation qui avait été faite de ma maison et qui a eu du mal à se vendre et avec environ de 95000 euros de moins que son estimation chose que je ne peux que supposer car la banque ne me fournit pas copie des estimations qu'elle a fait faire de ma maison malgré mes différentes demandes et ces prestations vont d'ailleurs m'être facturées. Je lui ai aussi demandé des explications sur le décompte de créance car il y a des éléments facturés non prévus au contrat mais là aussi elle reste muette. Je n'ai malheureusement pas les moyens de prendre un avocat ce qui me fait peur car l'avocat adverse n'aura pas de mal à me charger. Je n'ai jamais reçu de documents portant le nom de titre exécutoire avec la mention de tribunal "le tribunal mande..." il est noté que ce document peut avoir plusieurs formes si vous pouviez me dire lesqelles et me donner les mentions obligatoires devant figurées dessus. Je suis convoquée au tribunal le 22 novembre et je ne sais comment faire pour me tirer de cette affaire du mieux possible. Je pense que dans cette affaire, la banque a une grosse part de responsabilités ne serait ce que l'accord de prêt par rapport, je pense à une surestimation du bien au départ qui plus est, a été faite par un expert en immobilier Ne comprenant pas pourquoi ma maison ne se vendait pas j'ai demandé à 2 agences de me l'estimer en 2009 et de me donner l'estimation qu'elles en auraient faites en 2006 et à ma grande surprise, je constate que la banque n'aurait jamais du nous accorder ce prêt. Mais comme la personne qu'ils ont envoyé à l'époque était un

professionnel, je ne me suis pas méfiée. Je vous remercie si vous pouvez m'apporter un peu d'aide.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés